

## AVIS PUBLIC

### ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI

#### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO ARS-1800

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

- PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ZONE 28570, SECTEUR SITUÉ AU NORD-OUEST DU BOULEVARD DE TADOUSSAC, CHICOUTIMI) (ARS-1800)

Le conseil de l'arrondissement de Chicoutimi, suite à l'adoption à la séance du conseil tenue le 21 avril 2026 du projet de règlement mentionné ci-dessus, tiendra une assemblée publique de consultation le 1<sup>er</sup> mai 2026, à compter de 8h45, dans la salle des délibérations, située au 201, rue Racine Est, Chicoutimi, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

L'objet du projet de règlement ARS-1800 vise à modifier la zone 28570 à la suite de l'acceptation d'un plan d'aménagement d'ensemble au secteur situé au nord-ouest du boulevard Tadoussac.

Le projet de règlement vise le périmètre illustré sur le plan joint à l'avis.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le texte complet du projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville de Saguenay à la suite de l'avis public à l'adresse suivante : <https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics>, ou au Service du greffe, 201, rue Racine Est, Chicoutimi, ou au bureau de l'arrondissement de Chicoutimi au 150, boulevard Saguenay Est, aux heures normales de bureau soit du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h et le vendredi de 8h à 12h. Pour toute information technique ou pour obtenir copie de plans détaillés de la zone ou des zones contiguës, veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 23 avril 2026.

La greffière de la Ville,

PATRICIA GIRARD

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHICOUTIMI  
VILLE DE SAGUENAY  
ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI**

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2026-\_\_\_\_\_  
AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3  
DE LA VILLE DE SAGUENAY (zone 28570, secteur  
situé au nord-ouest du boulevard Tadoussac,  
Chicoutimi (ARS-1800))

---

Règlement numéro VS-RU-2026-\_\_\_\_\_ passé et adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Chicoutimi, tenue dans la salle des délibérations le \_\_\_\_\_ 2025.

**PRÉAMBULE**

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à modifier la zone 28570 à la suite de l'acceptation d'un plan d'aménagement d'ensemble au secteur situé au nord-ouest du boulevard Tadoussac.

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Chicoutimi, du 21 avril 2026;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

**ARTICLE 1.-** Le présent règlement modifie le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à :

**PLAN DE ZONAGE**

- 1) **CRÉER** la zone 28571 à même une partie de la zone 28570, le tout tel qu'illustré sur le plan ARS-1800 annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante;

**GRILLE DES USAGES ET DES NORMES**

- 1) **CRÉER** la grille des usages et des normes identifiée H-27-28571;
- 2) **AUTORISER** les classes d'usages, les structures du bâtiment principal, les normes de lotissement, les normes de zonage, les normes spécifiques et les dispositions particulières telles que prescrites à la grille des usages et des normes identifiée H-27-28571 et faisant partie intégrante du présent règlement;



Légende

- Nouvelle limite
- Zonage en vigueur

28570

Créer la zone 28571  
à même une partie  
de la zone 28570

Arrondissement de Chicoutimi  
ARS-1800

Ce plan fait partie intégrante du règlement

Avril 2026

Président d'arrondissement

Assistant-greffier